



Modalités de la sélection Responsable d'Animation (DEJEPS)

Coût : 100 euros.

Les modalités de sélection consistent en :

- **Une épreuve écrite** d'une durée de quatre heures composée elle-même de deux parties :
 - ⇒ Une synthèse d'un dossier de documents (note sur 10 points) et deux questions (note sur 20 points).
 - ⇒ Un Q.C.M. de culture générale (note sur 10 points)

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les capacités de compréhension du candidat, d'écriture, de réflexion, d'organisation de sa pensée, son implication personnelle et son ouverture d'esprit.

Se déroulera le : mercredi 23 novembre 2011

Toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

En cas de réussite à l'épreuve écrite, une convocation sera adressée à chaque candidat pour l'épreuve orale.

- **Une épreuve orale** :
 - ⇒ Entretien de 45 mn, avec la présentation du projet professionnel du candidat où l'on pourra retrouver les thèmes du développement local, de l'intergénérationnel, de la lutte contre les exclusions, de la mise en œuvre d'actions de formation, etc. Si le candidat n'a pas encore délimité son projet professionnel, alors l'épreuve portera sur des questions complémentaires à l'épreuve écrite. (note sur 30 points)

L'évaluation de cette épreuve portera sur l'expression du candidat : la compréhension, l'élocution, l'aisance ; la structuration de la pensée ; son aptitude à suivre cette formation ; sa motivation. Mais aussi : la compatibilité du poste occupé actuellement avec la formation s'il y a lieu et l'existence d'un financement de la formation.

Se déroulera les : mardi 6 et/ou mercredi 7 décembre 2011

Toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.